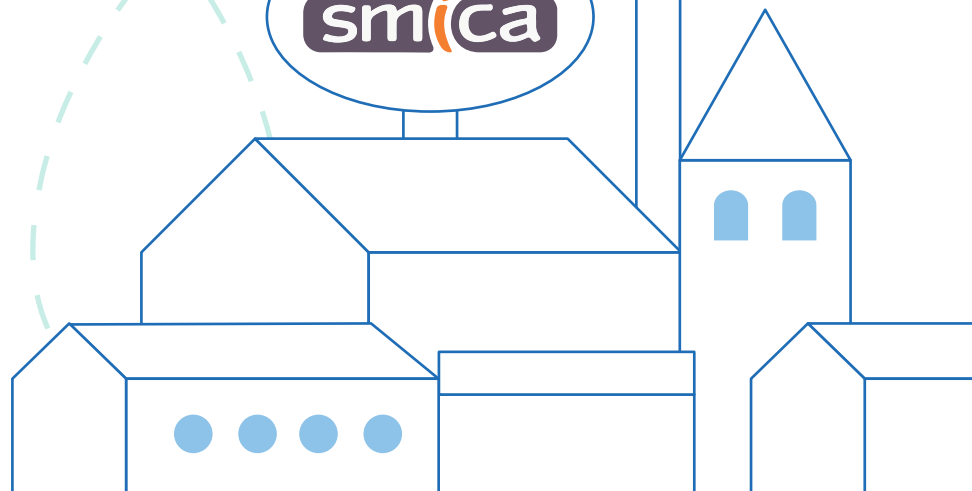
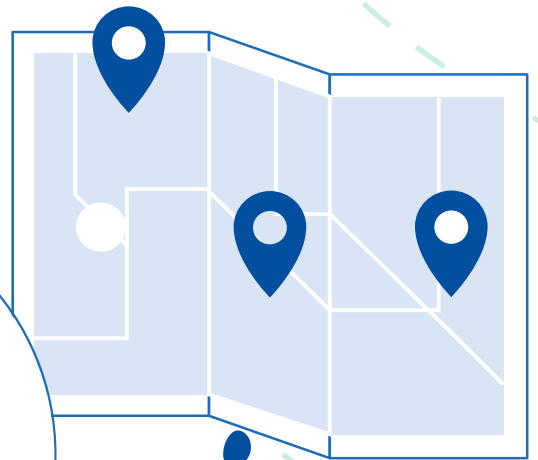


WIFI PUBLIC



Le wifi territorial qu'est-ce que c'est ?

Le wifi territorial wifi 12 est un service couvrant des zones publiques comme les places de villages, les locaux délivrant des services publics (mairies, écoles, offices de tourisme,...) mais aussi des espaces ouverts (parcs, plans d'eau, rues commerçantes,...) ou encore des lieux fréquentés (sites touristiques, marchés, stades...).

Le wifi territorial permet une continuité dans le service rendu à l'utilisateur : le terminal utilisé lors de la première connexion est reconnu par la suite sur l'ensemble des bornes wifi 12 déployées dans le département et autres territoires couverts par la solution réseau wifi public Cigale. Sans un service de wifi territorial, l'utilisateur sera contraint de s'inscrire sur les différents portails de connexion de chaque fournisseur (mairies, médiathèques).



Pourquoi ce projet ?

Ce projet, porté par le Département a pour but d'améliorer la connectivité du territoire. Ainsi, chacun peut naviguer gratuitement sur l'Internet et accéder à des services en ligne.

La mise à disposition d'un accès wifi sécurisé et fiable répond à une forte demande des usagers touristiques et des résidents principaux qui souhaitent être toujours plus connectés. Le déploiement d'un wifi territorial est un vrai projet d'aménagement numérique du territoire

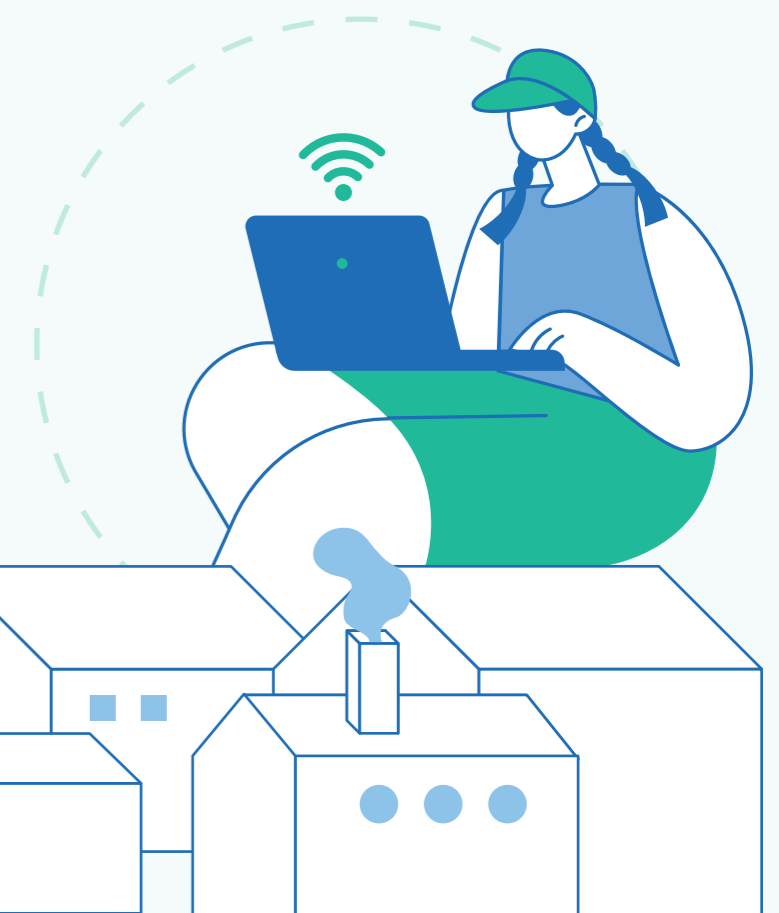
Quel intérêt pour la commune ?

Ce projet représente de nouvelles opportunités pour la collectivité. En effet, grâce à wifi 12, elle pourra présenter les services qu'elle développe, assurer la promotion de ses actions et renforcer son attractivité touristique. A cette étape, elle présente à l'usager les services qu'elle propose, les événements, les possibilités de découverte, dans la zone concernée.

Le territoire peut également s'inscrire dans une dynamique de «territoire intelligent» basée sur la collecte de données. En effet, la collectivité dispose d'un extranet pour extraire et analyser des données utiles à sa gestion comme le nombre de connexions par antenne, leurs localisations, les volumes téléchargés, les langues des utilisateurs, ... etc.

Ces données lui offrent la possibilité d'améliorer le service mis à la disposition des administrés et des touristes. Elles permettent de mieux comprendre les différents usages dans le territoire. Par exemple, grâce aux données de géolocalisation, la collectivité peut visualiser les déplacements importants de groupes d'usagers, la quantité de personnes dans une zone, ou encore le temps d'attente à un certain endroit. Ces informations sont pertinentes pour agir, par la suite, de façon appropriée, en anticipant la fréquentation d'une manifestation, ou bien en renforçant les capacités d'accueil d'un guichet à certains horaires, etc.

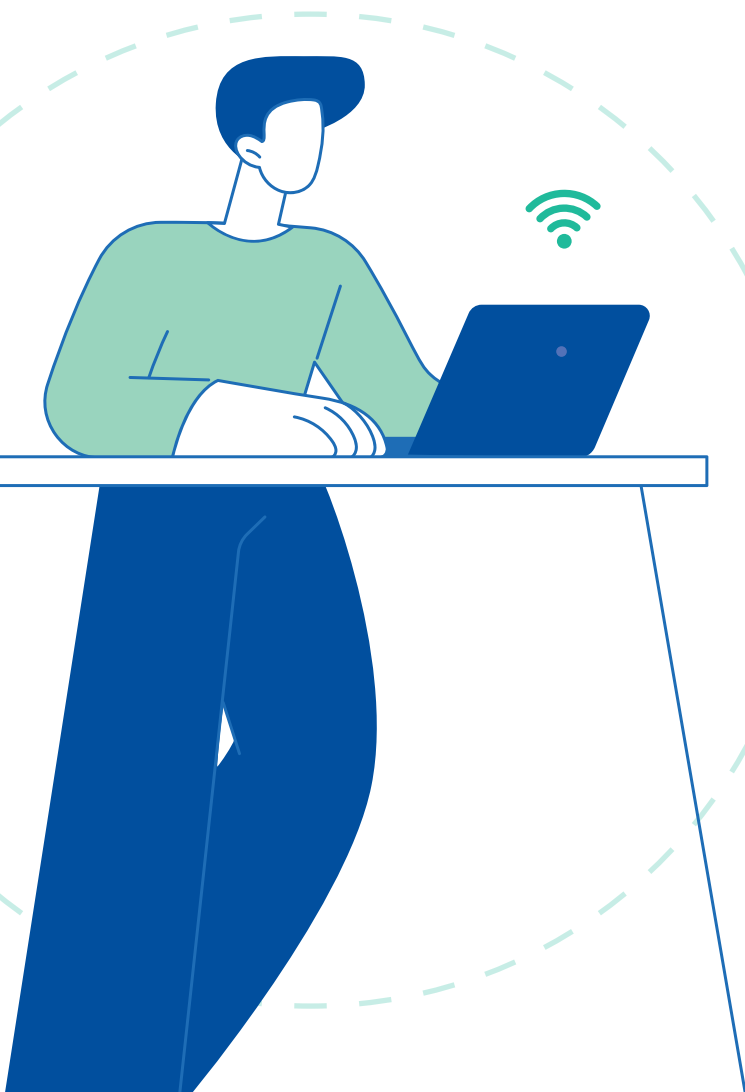
De manière plus générale, ce projet permet à la collectivité de se montrer sous un jour plus dynamique et innovant, assurant la promotion de son territoire, et offrant un accès facile et gratuit à de nouveaux usages et à de nouveaux services.





Ce qu'il faut retenir

- Wifi 12 améliore la connectivité des territoires, il est complémentaire des réseaux Très Haut Débit fibre optique ou radio en cours de déploiement.
- Grâce à wifi 12, la collectivité acquiert une image dynamique en assurant la promotion de son territoire et en offrant un accès facilité à de nouveaux usages et services.
- Wifi 12 permet d'accroître l'attractivité locale et peut servir un projet de territoire.
- Wifi 12 permet d'offrir un accès à l'internet gratuit à différents types d'utilisateurs (résidents, visiteurs) ou pour les besoins propres de la collectivité.
- C'est une solution simple mise en œuvre gratuitement par la collectivité. Cependant, le raccordement et l'abonnement à internet sont à la charge de la collectivité.



Cigale, une solution wifi non intrusive

Les données personnelles collectées par l'opérateur ne sont utilisées qu'à des fins d'exploitation du service, afin de répondre aux obligations légales.

Cette solution garantit le caractère confidentiel des données personnelles.

Les utilisateurs ne pourront pas être sollicités directement ou indirectement en dehors de leur procédure initiale d'inscription (pas de publicité).

Les données personnelles ne sont pas revendues à l'insu des utilisateurs.